

LES PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES DES GRAMMAIRES FRANÇAISES ÉDITÉES À VILNIUS 1774—1832

S. ČEPUKĖNIENĖ

Les ouvrages relatifs au français, édités à Vilnius dans la période de 1774—1832, sont au nombre de 33, et ce nombre monte, avec les rééditions, à 67¹. N'est-ce pas une preuve de l'intérêt que l'Université de Vilnius a porté à la science linguistique, en général, et à l'étude et l'enseignement du français, aussi bien dans ses propres murs qu'aux écoles placées sous ses auspices, en particulier.

La plupart de ces grammaires sont des ouvrages originaux. La première parmi elles est une grammaire anonyme, intitulée „Grammatyka francuzka krotko zbrana dla uczących się języka francuzkiego w Akademii Wilenskiej w Wilnie w Drukarni J. K. Mcz. Akadem. Roku 1774“. Cet ouvrage a eu 11 éditions au total, à savoir: celle de 1774 et les subséquentes, parues en 1784, 1791, 1796, 1804, 1806, 1808, 1811, 1820, 1825, 1828.

La deuxième grammaire a pour titre: „Grammatyka francuzka dla pożytku szlachetnej młodzi uczącej się in Col. Nob. Scholarum Piarum uložona w Wilnie, Roku 1776“.

Il convient de ne pas passer en silence non plus les deux grammaires aux titres suivants:

1) „Nowa praktyczna grammatyka czyli nowy, jasny y łatwy sposob uczenia się języka francuzkiego służący osobom oboiey płci: z należyty m wyłożeniem Polskim Językiem wszystkich Reguł i Terminow, przez Augustyna d'Abrego porucznika agregè Woysk W. X. L. w Wilnie“ (sans date);

2) „Grammatyka języka francuzkiego przez X. Kajetana Kamińskiego S. P. edycya siódma, Wilno, 1828“. Quant à l'auteur de l'autre, K. Kamiński, nous savons qu'il fut élève de l'Université de Vilnius. Le procès verbal de la faculté des lettres et des beaux-arts mentionne, en effet son nom en 1832².

Un ouvrage grammatical intitulé „Prawidła grammatyczne języka francuzkiego, w Wilnie, 1822“ a eu pour auteur Leonard Trojanowski qui a passé le 16 avril

¹ S. Glixelli, O nauce językow romanskich w Wilnie 1781—1832 (Odbitka z Rocznika Tow. Prz. Nauk w Wilnie, t. VII), Wilno, 1922, p. 10.

² Les archives centrales historiques d'Etat de Vilnius, F-721-1-1112, p. 92, 2^e côté de la page.

1819 les examens de français et d'allemand à l'Université de Vilnius³ et a demandé, en même temps, de lui permettre d'organiser des cours privés de deux langues⁴.

„Grammaire française, Vilna, 1825“ et sa version polonaise „Grammatyka francuzka, Wilno, 1825“, sont des grammaires anonymes, mais il y a lieu de supposer qu'elles ont été composées par Planson, professeur de français au lycée de Vilnius en 1827⁵. Nous avons, en effet, une demande de Planson, datée du 8 juillet 1829 et adressée à V. Pelikan, Recteur de l'Université où il se présente comme auteur de deux grammaires – l'une intitulée „Grammatyka francuzka“ et l'autre –, „Grammaire française“, éditées toutes les deux en 1825⁶.

Les années de la fin du XVIII-e et du commencement du XIX-e siècles marquent la période où la science linguistique ne faisait qu'éclorre. Les idées lancées par Bopp et Rask, ainsi que celles de la Grammaire de Port-Royal ont été probablement à l'origine de la fécondité en ouvrages grammaticaux à Vilnius. A partir de la Grammaire de Port-Royal le sens de la grammaire se dédouble⁷. Il y a une grammaire qui ne considère que les principes généraux et traite la langue, en général, et l'autre, descriptive, consacrée à une langue particulière. Il est évident que les grammaires de Vilnius sont des grammaires descriptives, composées suivant les principes de l'époque. Toutefois on ne peut pas nier qu'elles se distinguent, en même temps, par une originalité propre. Il faut noter qu'à l'Université de Vilnius se faisait aussi le cours de la grammaire de Port-Royal, à l'exemple de l'école française⁸.

Nous nous proposons ici de présenter quelques observations sur les principes méthodologiques des grammaires en question. On s'occupera tout d'abord de leur structure, c'est-à-dire du côté formel des ouvrages, et on passera ensuite à la matière même et à la manière de l'envisager.

La grammaire de 1774 qui comprend 191 pages est divisée en trois parties. La première partie décrit la prononciation (pp. 3 à 14), la deuxième considère les mots pris séparément – o słowach osobno wziętych – (pp. 15 à 123) et la troisième expose la construction des phrases – należytem słów ułożeniu – (pp. 124 à 148). La grammaire est accompagnée d'un supplément qui comprend les dialogues (pp. 149 à 176) et les maximes de la morale chrétienne (pp. 177 à 191). La grammaire fait l'énumération des huit classes grammaticales: nom (dans l'acception large), pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, interjection, conjonction.

³ Les archives centrales historiques d'Etat de Vilnius, F-721-1-1112, p. 29, 2^e côté de la page.

⁴ Ibidem, F-721-1-1114, p. 7.

⁵ Ibidem, F-567-2-1977.

⁶ Ibidem, F-567-2-2565, p. 1.

⁷ M. Foucault, Introduction à la Grammaire générale et raisonnée, Paris, 1969, p. XIV.

⁸ J. Bieliński, Uniwersytet Wileński (1579 – 1831), Kraków, 1899 – 1900, t. II, p. 12.

La grammaire de 1776 a 83 pages. Elle est aussi divisée en trois parties, mais selon les critères différents. La première partie (pp. 3 à 17) traite la prononciation, la seconde (pp. 17 à 30) appelée „étymologie“ énumère les classes de l'article, du nom substantif et du nom adjectif, tandis que la troisième (pp. 31 à 83), intitulée „la conjugaison des verbes“ englobe tout ce qui concerne le verbe, la „construction“ et les classes invariables. A la fin de l'ouvrage on trouve pareillement un supplément dit „Abrégé des vertus, des passions, des devoirs envers Dieu“ qui a 94 pages.

La grammaire d'A. Abry est composée de deux parties. Chaque partie a sa propre pagination. La première partie est de 134 pages et la deuxième de 112 pages. La première partie traite la prononciation, les classes grammaticales et les rapports qu'ont les classes entre elles, tandis que la deuxième donne 1) un vocabulaire, conçu d'après les classes de mots (pp. 1 à 46), et 2) un vocabulaire thématique (pp. 46 à 91). Nous trouvons ici également un supplément destiné aux maximes de la morale (pp. 92 à 112).

„Prawidła grammatyczne języka francuzkiego“ de L. Trojanowski, comprenant 97 pages, ne sont pas divisées en parties. On y traite l'article, le nom, l'adjectif, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la conjonction, la préposition, l'interjection et les éléments de la syntaxe (de la construction).

La grammaire de 1825 qui a au total 176 pages sépare la „grammaire“ (94 pages) de la „syntaxe“ (81 pages). La „grammaire“ considère les formes et la „syntaxe“ les relations de ces formes dans la phrase.

La grammaire de K. Kamiński, 96 pages, n'est pas non plus divisée en parties. Elle traite la prononciation et neuf classes grammaticales: le nom, le pronom, le verbe, le participe, la conjonction, la préposition, l'adverbe, l'interjection et l'article d'une manière concentrique. Nous y trouvons un supplément contenant „dialogues“ (22 pages) et anecdotes (6 pages).

On voit que les grammairiens de Vilnius n'exposaient pas les classes et les catégories grammaticales de la même façon. Leur façon d'exposer est parfois conforme, parfois différente de celle des grammaires françaises de l'époque, ainsi que de la grammaire normative de nos jours. Pourtant on pourrait trouver quelques points qui apparentent ces grammaires les unes aux autres.

Leur répartition de la matière grammaticale entre la „grammaire“ et la „syntaxe“ (ou la „construction“) ne correspond pas à la répartition actuelle entre la morphologie et la syntaxe. Il arrive même quelquefois, que cette répartition manque de critère et n'est basée que sur l'avis personnel de l'auteur. Ainsi les grammaires de 1774⁹, de 1776¹⁰ et de K. Kamiński¹¹ mettent la classe de l'adverbe dans la partie

⁹ Grammatyka francuzka..., Wilno, 1774, p. 146–147.

¹⁰ Grammatyka francuzka..., Wilno, 1776, p. 77–79.

¹¹ K. Kamiński, Grammatyka języka francuzkiego, Wilno, 1828, p. 84–85.

„syntaxe“ ou „construction“, tandis que la grammaire d'A. Abry¹² et celle de 1825¹³ dans la partie „grammaire“. Parfois la même matière est traitée deux fois, sous deux divers aspects. C'est ainsi que le régime, par exemple, qui est un terme syntaxique par excellence, est traité, une fois dans la „grammaire“ morphologiquement comme dépendant des prépositions¹⁴ et, une autre fois, dans la „syntaxe“ syntaxiquement comme ayant une place fixée dans la phrase¹⁵.

Les auteurs des grammaires dont il s'agit dans cet article analysent en détail les relations des termes de la phrase (on n'en trouve pas pourtant dans leurs grammaires que ceux de nominatif, de verbe et de régimes) et surtout les éléments du langage. La „syntaxe“ ne considère, en général, que la place des éléments et leur accord. Les fonctions syntaxiques en tant que telles n'existent presque pas dans les grammaires de Vilnius, excepté la grammaire de K. Kamienski qui avance que le sujet de la phrase peut être exprimé par le substantif et par le pronom¹⁶. Les autres grammairiens jugent le substantif et le nominatif comme des synonymes. Par ex.: la grammaire de 1776 en expliquant „l'ordre... dans l'arrangement de mots“ dit que le „nominatif va devant, ensuite le verbe...“. Mais en parlant de l'accord, l'auteur emploie les termes „substantif“ et „adjectif“¹⁷.

Très souvent les grammairiens considèrent les classes grammaticales par le biais de catégories grammaticales. Par ex.: la troisième partie de la grammaire de 1776 est destinée à la conjugaison¹⁸, tandis que les autres auteurs parlent du verbe. L. Trojanowski explique la formation du pluriel et des genres¹⁹. La manière d'envisager les classes grammaticales par le biais des catégories grammaticales est celle de la Grammaire de Port-Royal qui considère les catégories du nombre, du genre et du cas²⁰ expriment les relations que les classes grammaticales de mots ont les unes avec les autres. On sait pourtant que ces relations peuvent être exprimées d'une façon différente. Les auteurs de la Grammaire de Port-Royal soulignent que les cas et les prépositions avaient été inventés pour le même usage, c'est-à-dire pour marquer les rapports que les choses ont les unes avec les autres²¹.

¹² A. d'Abry, *Nowa praktyczna grammatyka... języka francuzkiego...*, Wilno (sans date), p. 25–26.

¹³ *Grammaire française*, Vilna, 1825, p. 12–15.

¹⁴ *Op. cit.*, p. 86–90.

¹⁵ *Op. cit.*, p. 97.

¹⁶ K. Kamienski, *op. cit.*, p. 78.

¹⁷ *Grammatyka francuzka...*, Wilno, 1776, p. 71.

¹⁸ K. Kamienski, *op. cit.*, p. 31.

¹⁹ L. Trojanowski, *Prawidła grammatyczne języka francuzkiego*, Wilno, 1822, p. 15–17.

²⁰ Arnauld et Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, 1969, p. 29, 30, 33.

²¹ Arnauld et Lancelot, *op. cit.*, p. 62.

Dans son étude sur la linguistique cartésienne, N. Chomsky avance la thèse de deux structures, l'une – profonde, l'autre – de surface, comme étant à la base de toutes les langues et envisage ainsi la possibilité d'une grammaire générale et raisonnée. Voici ce qu'il dit: „...une phrase possède un aspect mental interne (structure profonde,...) et un aspect physique externe qui a la forme d'une séquence de sons“²². Ainsi chaque langue a un „ensemble uniforme de relations dans lequel les mots peuvent entrer quelle que soit la langue:...“²³ et, que ces relations ont „la diversité des moyens qui les expriment“²⁴. C'est justement le point de vue de l'auteur de la grammaire anonyme de 1776 qui suppose que toutes les langues changent les noms d'après les cas, mais comme le nom français ne change point sa terminaison, les articles lui aident de former les cas²⁵. La grammaire de 1825 expose les idées analogues. Elle considère les cas comme „les terminaisons différentes d'un nom qui servent à en marquer les différentes circonstances... Du reste aucun nom français n'étant soumis à des changements de terminaisons, il ne peut y avoir des cas... des prépositions „de“, „à“, „avec“, „dans“, placées devant l'article, forment donc tout le mécanisme des déclinaisons“²⁶.

K. Kamiński confronte également les terminaisons polonaises aux prépositions françaises qui ont pour fonction d'exprimer les mêmes relations²⁷. L. Trojanowski lui aussi souligne que les cas polonais sont exprimés en français à l'aide des prépositions²⁸. La grammaire de 1825 remarque à propos du régime du verbe, „voici une question ignorée en polonais, si un verbe régi par un autre verbe, a besoin du secours d'une préposition? car en polonais; ou un verbe est régi par un autre sans préposition; ou s'il est nécessaire qu'il y ait une préposition il cesse d'être verbe, et devient substantif verbal, p. ex.: Presque tous les hommes *craignent de perdre* la vie; mais il en est peu qui *craignent de perdre* le temps que le ciel leur *accorde pour vivre*. *Wszyscy prawie ludzie obawiają się życia stracić; lecz mało takich jest, którzyby się obawiali tracić ten czas jaki im niebo zezwoliło do życia*“²⁹. Parfois cette comparaison des „moyens d'expression“ acquiert un caractère plus général puisqu'elle se fait entre le polonais, le français et le latin³⁰.

On cherche en vain dans les grammaires que nous analysons une définition explicite de la proposition. Chez L. Trojanowski l'on ne trouve que celle du

²² N. Chomsky, *La linguistique cartésienne*, Paris, 1969, p. 70.

²³ N. Chomsky, op. cit., p. 77.

²⁴ Ibidem.

²⁵ *Grammatyka francuzka...*, Wilno, 1776, p. 18.

²⁶ *Grammaire française*, Vilna, 1825, p. 20.

²⁷ K. Kamiński, op. cit., p. 52.

²⁸ L. Trojanowski, op. cit., p. 12.

²⁹ *Grammaire française*, Vilna, 1825, p. 89.

³⁰ L. Trojanowski, op. cit., p. 3; *Grammatyka francuzka...*, Wilno, 1774, p. 4–14.

verbe qui est évoqué logiquement comme celui qui juge sur les choses „daja są o rzeczy“³¹. Cette définition du verbe admet que la proposition est un jugement. C'est également le point de vue de la Logique de Port-Royal qui a une tendance nette d'identifier la proposition et le jugement³². Les grammairiens de Vilnius ne donnent que rarement les définitions des classes grammaticales, et les fonctions qu'ils leur accordent sont conçues très différemment. Par ex. : L. Trojanowski écrit que la préposition est un terme de relation³³ qui exerce des fonctions morphologiques et participe à la formation des cas³⁴. La plupart des grammairiens considèrent la préposition comme une particule qui participe à la formation des cas et n'est pourtant qu'un mot vide. A. d'Abry, au contraire, lui accorde le sens. Ce sens peut exprimer les diverses nuances. Par ex. : „à“ peut exprimer la dépendance, le lieu, la manière etc.³⁵

Traitant l'ordre de mots, la grammaire de 1776 remarque que „les Français ont coutume de suivre l'ordre naturel des paroles dans l'arrangement de mots“³⁶. A propos de cette opinion on pourrait citer celle de la Grammaire de Port-Royal qui suppose qu'on suit „...l'ordre naturel, lorsque toutes les parties du discours sont simplement exprimées, qu'il n'y a aucun mot de trop ni de peu et qu'il est conforme à l'expression naturelle de nos pensées“³⁷.

Cet ordre de mots est construit selon les grammairiens de Vilnius, à l'aide de 3 termes de la phrase, à savoir; du substantif, du verbe (avec son adverbe) et du groupe de cas. La Logique de Port-Royal qui est une sorte de syntaxe raisonnée, et à l'exemple de laquelle se fait l'analyse grammaticale, puisque „...les mots sont des sons distincts et articulés, dont les hommes ont fait des signes pour marquer ce qui se passe dans notre esprit“³⁸, parle également de trois termes, suivant lesquels se fait une analyse logique de la proposition à savoir: le sujet, le verbe et l'attribut. A ce propos il y a lieu de remarquer que les grammaires de ce temps-là font parfois une double analyse logico-grammaticale d'une proposition³⁹, analyse qui pourrait être considérée comme prototype, de l'analyse que l'on fait aujourd'hui entre deux niveaux du discours. On sait qu'on examine, en premier lieu, les éléments constitutifs et qu'on va ensuite aux fonctions qu'ils exercent dans la phrase. Nous

³¹ L. Trojanowski, op. cit., p. 40.

³² La Logique de Port-Royal, Paris (sans date), p. 109.

³³ L. Trojanowski, op. cit., p. 13.

³⁴ L. Trojanowski, op. cit., p. 77.

³⁵ Grammatyka francuzka..., Wilno, 1776, p. 71.

³⁶ A. d'Abry, op. cit., p. 98–101.

³⁷ Arnauld et Lancelot, op. cit., p. 106.

³⁸ La Logique de Port-Royal, Paris (sans date), p. 98.

³⁹ Noël et Chapsal, Nouvelle grammaire française, Paris, 1830, p. 84.

avons déjà vu que les grammairiens de Vilnius touchent à peine aux fonctions, sauf Kamienski, qui en a esquissé la portée.

Les grammairiens de Vilnius sont les manuels pratiques, destinés aux personnes désireuses d'apprendre le français et connaissant déjà le polonais. Néanmoins chacun des auteurs de ces manuels témoigne sa propre manière d'envisager et d'exposer la matière ce qui prouve qu'ils s'étaient bien familiarisés avec le niveau de la science grammaticale française de l'époque. Les idées d'une grammaire raisonnée et générale n'ont pas exercé la même influence sur tous les grammairiens de Vilnius. Ce n'est que la grammaire de 1776 et celle de L. Trojanowski qui se réfèrent plus explicitement à la grammaire philosophique. Quant aux „Prawidła grammatyczne języka francuzkiego“ („Les règles grammaticales de la langue française“) de L. Trojanowski, il convient de faire ressortir que son ouvrage dépasse souvent les cadres d'un manuel pratique et prend, par certains côtés, les allures d'une grammaire théorique. Le manuel d'A. Abry, au contraire, porte un caractère purement pratique, malgré que sa structure est quelque inhabituelle, ce qui le distingue, d'ailleurs des autres grammairiens que nous venons de passer succinctement en revue.

Vilniaus V. Kapsuko universitetas
Prancūzų kalbos katedra

Įteikta
1973 m. rugsėjo mėn.

PRANCŪZŲ KALBOS GRAMATIKŲ, IŠLEISTŲ VILNIUJE 1774—1832 METAIS, METODOLOGINIAI PAGRINDAI

Reziumė

Prancūzų kalbos gramatikos, išleistos Vilniuje 1774—1832 metais, yra didžia dalimi originalūs darbai, kurių autoriai buvo gerai susipažinę su to meto Prancūzijos gramatine mintimi ir kurią savitai adaptavo, pritaikydami Vilniuje besimokančiam jaunimui.